

IRAN

Agir contre les exécutions, pour les droits et les libertés en Iran

→ par Gérard Lauton

Depuis plus de trente-six ans⁽¹⁾, le guide spirituel de la révolution islamique – l'ayatollah Khomeiny jusqu'en 1989, puis Ali Khamenei –, avec son Conseil des gardiens de la révolution, étouffe toute opposition et bafoue les droits humains, singulièrement les droits des femmes. La solidarité s'organise.

À quelques semaines de la visite officielle du président iranien Hassan Rohani, prévue le 16 novembre puis reportée à la suite des attentats du 13 novembre à Paris, des rencontres ont eu lieu autour de la question des droits humains en Iran. Aux côtés d'autres organisations et de personnalités iraniennes et françaises (Comité parlementaire notamment), le SNESUP-FSU s'est associé à l'événement annoncé – puis reporté – au Trocadéro à l'initiative de l'association Iran Liberté⁽²⁾ contre les exécutions en Iran. Un appel⁽³⁾ intitulé « Brisons le silence sur les exécutions en Iran » a été lancé par l'opposante⁽⁴⁾ iranienne en exil en France Maryam Radjavi contre la répression et pour un Iran libre et démocratique ([#stopexecutionsiran](#)). Par ailleurs, une « Campagne de protestation⁽⁵⁾ contre 37 ans de crime par la « République islamique d'Iran » avait également appelé à des points de rassemblement à Paris.

Concernant les libertés syndicales, une lettre⁽⁶⁾ commune (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA) a été adressée le 9 novembre à François Hollande et Laurent Fabius afin qu'ils interviennent auprès de Hassan Rohani pour le respect par l'Iran du droit international du travail et sur le

cas du syndicaliste Mahmood Saléhi, militant de longue date ayant déjà subi arrestations et détention et condamné à neuf ans de prison du fait de son activité syndicale.

LIBERTÉS BAFOUÉES, EXÉCUTIONS EN MASSE

Sous Hassan Rohani, le président « modéré » du régime des mollahs, 2 000 personnes, dont 59 femmes, ont été pendues, souvent en public au bout d'une grue, pour terroriser la population. Nombre d'activistes sont menacés, emprisonnés ou exilés. Beaucoup de jeunes sont arrêtés, torturés, som-

mairement jugés et exécutés. On a recensé dans les « jugements » des tribunaux 260 types d'incrimination donnant lieu à pendaison, dont le délit d'opinion. La terreur d'État est une pièce maîtresse de ce régime théocratique ; 120 000 opposants politiques ont été exécutés sous

ce régime depuis 1979. Des responsables du massacre, dont l'actuel ministre de la Justice, continuent d'occuper des postes-clés au gouvernement de Rohani.

En Iran, au nom de la loi, on torture, flagelle, ampute pieds et mains à l'aide de machines spécialement conçues. Le régime envoie ses sbires jeter de l'acide sur des femmes « mal voilées ». Les détenus politiques y sont soumis à brimades et agressions. Le filtrage d'Internet est constant et maints artistes et blogueurs sont emprisonnés.

▼
Subordonner les relations franco-iraniennes à des garanties sur les droits humains.
▲



SOLIDAIRES CONTRE LES EXÉCUTIONS, POUR UN IRAN LIBRE

Les organisations iraniennes et françaises attachées aux droits humains appellent à l'arrêt des exécutions et de la répression dans ce pays. Les auteurs et complices de crimes contre l'humanité en Iran devront répondre de leurs actes devant la justice internationale. Les relations diplomatiques avec l'Iran ne sauraient faire l'économie d'une revendication permanente de la part des autorités françaises pour que cessent les atteintes gravissimes aux droits humains, un principe qui devrait s'appliquer à de nombreux autres pays. Aucune raison d'État ni aucun accord commercial ne saurait justifier de céder sur les principes fondamentaux. ●



UNE FAUSSE IMAGE DE MODÉRATION

Le pouvoir iranien tente de jouer la carte d'un président « modéré » mais la répression et les exécutions ont redoublé sous le mandat de Hassan Rohani. En outre, sa politique belliciste participe de la tension dans la région (Syrie, Irak, Liban, Yémen). Mais depuis la préparation puis la signature de l'accord sur le nucléaire iranien (14 juillet 2015), le régime des mollahs bénéficie d'une sorte d'état de grâce et d'une complaisance accrue qui ne font qu'aggraver la situation de la population et de sa jeunesse.

(1) La République islamique d'Iran a été proclamée à Téhéran le 11 février 1979.

(2) www.iranfreedom.org/fr et twitter.com/hashtag/stopexecutionsiran.

(3) www.ncr-iran.org/fr/actualites/droits-humains/16841-rohani-en-france-lappel-des-intellectuels-pour-stopper-les-executions-en-iran.html.

(4) Présidente élue du Conseil national de la résistance iranienne (CNRI) : www.ncr-iran.org/fr/index.php.

(5) www.iran-echo.com/echo_pdf/rassemblements_15112015_fr.pdf.

(6) www.iran-echo.com/echo_pdf/HOLLANDE_FABIUS_courrier_fr.pdf.